site Natura 2000

"MARIVAL / MARAIS DE CHILLY"

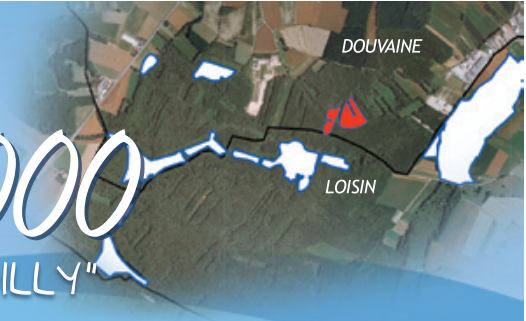

Prairies humides des Afforés – Commune de Douvaine

Description

Prairies à Molinie

Les prairies humides se situent au sud du chef lieu de la commune de Douvaine. Elles forment 5 zones distinctes dont 2 sont en site Natura 2000 (cf. carte des Habitats).

Elles se composent de prairies à molinie (graminée caractéristique des prairies humides) ainsi que de secteurs à grandes laîches (grandes herbes vivaces) et végétation dense.

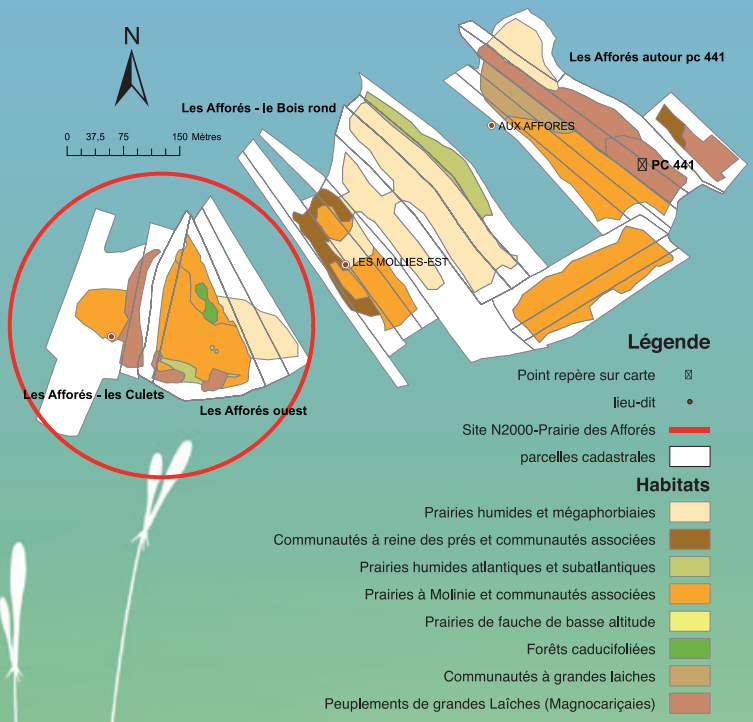

Environnement socio-économique

Les prairies des Afforés se situent entre le Bois de Troches et le Bois rond. A l'Est, on trouve un centre équestre et la zone d'activité des Niolets.

Statut actuel

- **Mesures de protection existantes** : aucune
- **Inscription aux inventaires** :
  - ➔ **site Natura 2000** - FR 8201724 "Marival/Marais de Chilly" pour deux secteurs : prairies des Afforés - les Culets et des Afforés ouest.
  - ➔ **ZNIEFF de type 1** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sauf pour la prairie au sud du pc 441.
- **Documents d'urbanisme** :
  - ➔ Les prairies des Afforés - les Culets, prairies des Afforés ouest et la moitié des Afforés - Bois rond figurent au PLU en zone ND (zone de protection du site et du paysage). Les autres zones sont classées en zone NC (zone agricole). Les bois autour sont en Espaces Boisés Classés.

Aspect foncier

- **Surface totale des prairies** : 5,55 ha
- **Nombre total de propriétaires concernés par le site** : 34

Valeur patrimoniale

On dénombre sur l'ensemble du site :

- **5 espèces végétales d'intérêt** (national, régional, départemental) dont l'Oenanthe fistuleuse, la Germandrée des marais et le Séneçon aquatique.

Oenanthe fistuleuse (protection nationale)

Germandrée des marais (protection nationale)

Séneçon aquatique (liste rouge régionale)

- **10 espèces animales d'intérêt** à savoir des Odonates (libellules), des Rophalocères (papillons de jour), des Orthoptères (sauterelles), des Amphibiens et des Oiseaux.

Azuré des paluds (protection nationale)

Azuré de la sanguisorbe (protection nationale)

Cordulie à tâches jaunes (liste rouge européenne)

- **3 Habitats d'intérêt communautaire** :
  - ➔ Les prairies à molinie et communautés associées sur l'ensemble des prairies des Afforés.
  - ➔ Les pelouses maigres de fauche basse altitude sur le secteur des Afforés autour du pc 441.
  - ➔ Les habitats de 2 espèces d'intérêt communautaire (Azurés) sur les Afforés ouest.

Situation actuelle / problèmes observés

On trouve une prairie à molinie en très bon état de conservation sur la prairie des Afforés ouest suite à la présence d'une gestion agricole par une fauche tardive.

Les prairies autour et au sud du pc 441 sont également exploitées (fauche tardive ou pâturage) mais les Afforés-Bois rond sont à l'abandon d'où un large envahissement par les hautes herbes avec la formation de touradons et par les arbustes.

Plan de gestion des prairies

Objectifs et enjeux

Les prairies des Afforés dépendent des activités humaines traditionnelles. L'enjeu est donc de pérenniser le maintien ou le rétablissement de pratiques humaines adéquates pour la conservation du site et la garantie d'un habitat favorable aux espèces d'intérêt communautaire.

Actions de gestion

Des actions de gestion sont proposées sur l'ensemble des prairies des Afforés cependant les efforts doivent porter, dans un premier temps, sur la prairie des Afforés ouest suite à la forte valeur patrimoniale de ce secteur.

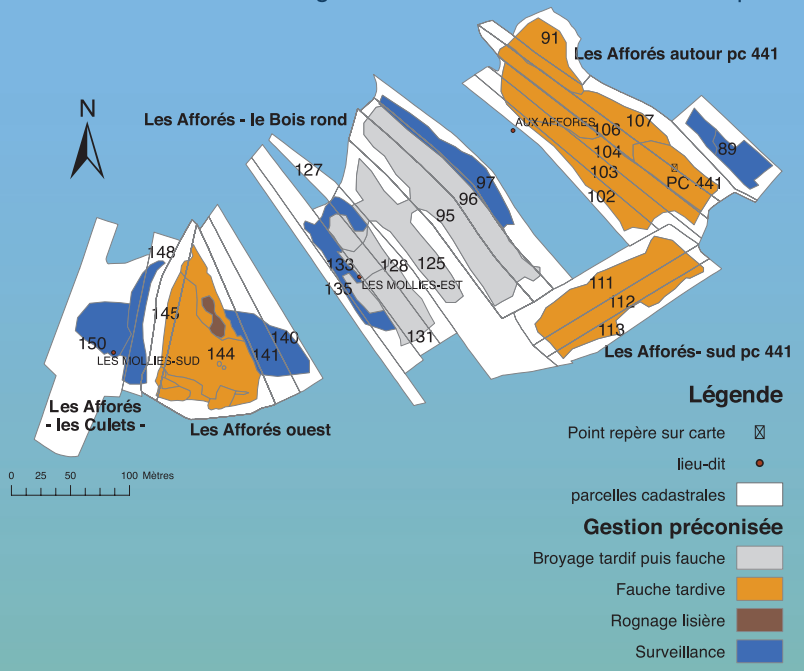

1 Gestion de type agricole : Fauche tardive

Suite au bon état de conservation des prairies des Afforés ouest, autour et au sud du pc 441, il est proposé de réaliser un fauchage tardif (début Août) avec exportation des matériaux.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**
  - ➔ **Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)** dans le cas de parcelles agricoles,
  - ➔ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.

■ Fauche tardive avec exportation des matériaux

■ Prairie à molinie

2 Restauration de milieu : Broyage mécanique

Un broyage mécanique de la végétation devra être réalisé sur la partie ouest des Afforés - Bois rond afin de réduire l'atterrissement de la zone : suppression des ligneux et diminuer la densité des espèces herbacées en compétition avec la végétation basse.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an la 1ère et 2ème année de gestion.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**
  - ➔ délégation au SYMASOL.

Tout propriétaire concerné peut déléguer au SYMASOL la réalisation des différentes mesures de gestion sur la base d'un conventionnement entre les deux parties.

Signature de la Charte Natura 2000

Aux cotés des mesures de gestion et pour l'ensemble des prairies, le milieu naturel peut être préservé également au travers de **pratiques respectueuses de l'environnement.**

Celles-ci sont reprises au sein de la **Charte Natura 2000** à laquelle tous propriétaires concernés par les sites Natura 2000 peut adhérer.

SYMASOL
Syndicat mixte des affluents du sud ouest lémanique

Renseignements auprès du **SYMASOL :**
ZAI la Tuilerie, 110 chemin des Mouilles 74550 PERRIGNIER - Tél : 04 50 72 52 04

Crédit photos : SYMASOL, ASTERS (Dominique LOPEZ-PINOT, Aline BRETON), Denis Jordan, Jeremie Hahn • Cartographie : Sources : ASTERS, RIS 74 - Droits Réservés-Copie et reproduction interdite. Conception : SYMASOL

conception graphique : Impression : Imprimerie Villière